



RAEP

**Reconnaissance des acquis de
l'expérience professionnelle**

Promotions au choix B en A

GT du 20 03 2009

Sur la base d'un projet de fiche de proposition pour les promotions de B en A (corps des attachés et des Inspecteurs trésor public centrale), la Dpaep a réuni les syndicats de centrale pour discuter de l'introduction de la Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle dans ces promotions .

En matière de RAEP, il faut se référer à la circulaire fonction publique de mars 2007 (cf doc jointe).

A ne pas confondre avec la VAE (validation des acquis de l'expérience professionnelle) qui vise à obtenir une certification ou un diplôme.

Les syndicats de centrale ont estimé qu'il fallait séparer le dossier RAEP de l'agent de la fiche de proposition pour la promotion de B en A, car c'est la DPAEP qui est responsable de la reconnaissance des acquis professionnels d'un agent et non le supérieur hiérarchique immédiat, qui ne connaît pas les postes occupés antérieurement par l'agent .

La Dpaep aura recours à un expert RH pour examiner les dossiers RAEP (parcours professionnel des 3 derniers postes, entretien avec les agents , examen de travaux professionnels ...)

Pour le B en A, il y aura environ 60 dossiers à examiner dans une logique d'expérimentation. La Dpaep indique qu'il s'agit d'apprécier des compétences acquises .

Le projet de fiche de proposition a fait l'objet de nombreuses remarques critiques : la Dpaep transmettra une fiche modifiée .

Sur la Raep, plusieurs syndicats ont insisté sur un recensement objectif des postes occupés et sur la difficulté à remplir les rubriques « savoir faire et savoir être ».

Le dossier Raep vient en complément de la fiche de proposition établie par la hiérarchie. C'est l'administration qui a l'initiative de la promotion .

La Dpaep réunira les BRH des directions et formera les managers.
Un plan d'information sera établi en direction des agents.

Le dispositif étant loin d'être finalisé, la Raep ne sera prise compte qu'en 2010 pour les promotions de B en A .

Ensuite, la Raep sera introduite dans les promotions de C en B.

La Raep comprend aussi une partie concours qui sera expérimentée dans le concours interne et le 3^{ème} concours des IRA : sur la base d'un dossier, les candidats seront auditionnés (oral de 30 mn)